

RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Limoges, le 2 mai 2018

le Recteur de l'académie de Limoges  
Chancelière des universités

à

- M. le Président de l'Université de Limoges
- Mesdames et messieurs les Directeurs de CIO
- M. le directeur de CANOPE
- M. le Directeur de l'ONISEP
- M. le délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue (DAFPIC)
- Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du second degré
- Mesdames et Messieurs les Inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR)
- Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'éducation nationale -enseignement technique (IEN-ET).
- (Pour attribution)*
- Madame et Monsieur les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale de la **CREUSE - HAUTE-VIENNE – CORREZE**
- (Pour information)*

Division  
des Personnels enseignants

Affaire suivie par  
Marie-Emmanuelle MASDUPUY

Tel :05.55.11.42.11

Marie-Line LESHOURIS

Tel : 05.55.11.42.16

Sylvie NORMAND

Tel :05.55.11.42.04

Références

DPE/MEM

Télécopie

05 55 11 42 05

Mél

ce.diper@ac-limoges.fr

Site internet

<http://www.ac-limoges.fr>

Rectorat  
13 rue François Chénieux  
CS 23124  
87031 Limoges cedex 1

## **ANNULE ET REMPLACE LA CIRCULAIRE DU 3 AVRIL 2018**

**Objet :** Tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des professeurs agrégés pour l'année 2018.

Par note en date du 4 décembre 2017, je vous rappelais les conditions d'accès au tableau d'avancement à la classe exceptionnelle et vous en précisais les modalités d'inscription pour les professeurs agrégés.

Je vous indiquais également qu'au cours de l'année 2017-2018, deux campagnes d'avancement à la classe exceptionnelle devaient être menées, l'une au titre de 2017 et l'autre au titre de 2018.

La campagne 2017 s'étant achevée, il convient désormais d'ouvrir la campagne 2018.

Par conséquent, je vous précise ci-dessous le calendrier des opérations :

**CANDIDATURES** : du 3 avril 2018 au 25 avril 2018

**PHASE DE CONTROLE DES ELIGIBILITES** : du 26 au 30 avril 2018  
Cette phase est assurée par les services académiques

**RECUEIL DES AVIS DES CHEFS D'ETABLISSEMENT ET INSPECTEURS** : du 2 mai 2018 au 11 mai 2018

**CONSULTATION DES AVIS PAR LES AGENTS** : du 17 mai 2018 au 22 mai 2018

**COMMISSION** : le 14 juin 2018

**En raison du calendrier extrêmement contraint, j'attire votre attention sur l'importance du respect des dates mentionnées dans cette note. Celui-ci conditionnera le bon déroulement des procédures à mener.**



Je vous remercie de bien vouloir porter ces informations à la connaissance des agents placés sous votre responsabilité.  
Je vous remercie pour votre collaboration.

Pour la Rectrice et par délégation  
La Directrice des ressources humaines

Valérie BÉNÉZIT